

## **Projet AISS « Réduction des accidents du travail chez les jeunes travailleurs et personnes sans expérience professionnelle »**

### **Point de départ**

Ce sont essentiellement les jeunes travailleurs qui constituent le groupe à risque particulièrement vulnérable aux accidents du travail. Les analyses effectuées en 2006 dans le secteur métallurgique allemand démontrent que les travailleurs jusqu'à 25 ans présentent un risque quatre fois plus élevé que leurs collègues d'entre 35 et 45 ans. Les statistiques toutes branches établies pour la même année 2006 en Autriche signalent que les jeunes travailleurs sont deux fois plus souvent victimes d'un accident du travail que des travailleurs plus expérimentés. Selon les experts, les mêmes tendances se dégagent dans l'ensemble des pays européens.

L'étude du risque d'accident constaté dans les différents groupes d'âge sur une période prolongée (de 2002 à 2006 p.ex.) ne révèle aucune modification significative des données mentionnées.

Fait frappant (résultant des analyses d'enquêtes menées dans le secteur métallurgique allemand) : le risque d'accident dans les petites entreprises avec jusqu'à 20 salariés est deux fois plus grand que dans les grandes entreprises de 500 employés ou plus.

Si la sensibilisation notamment des jeunes aux risques et dangers est importante, il est vrai aussi que des actions isolées ne produisent pas l'effet à long terme souhaité.

Afin de réduire le nombre des accidents du travail des jeunes travailleurs et personnes sans expérience professionnelle, différents Comités de l'AISS (industrie métallurgique, sécurité des machines et systèmes, électricité, éducation et formation) souhaitent lancer conjointement un projet de formation dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail..

### **Position**

Si l'on souhaite réduire effectivement le risque d'accident, il convient d'intégrer les aspects sécurité et santé au travail dans tous les volets des programmes de formation professionnelle. A cet effet, les enseignants dans les écoles professionnelles, les instructeurs dans les centres d'apprentissage et les formateurs dans les entreprises (y compris les dirigeants de petites entreprises) doivent disposer d'un solide bagage de connaissances de base en matière de sécurité et de protection de la santé ainsi que des matériels didactiques appropriés.

Il ne suffit pas de parler faits et chiffres. Il importe bien au contraire de qualifier au mieux les enseignants et formateurs et de mettre à leur disposition les média appropriés afin qu'ils puissent effectivement sensibiliser les jeunes travailleurs au problème de la sécurité et de la protection de la santé sur le lieu du travail. Ceci d'autant plus que bon nombre d'entre eux devront très rapidement assumer eux-mêmes la responsabilité de la sécurité de « leurs » collaborateurs. Les connaissances de base acquises dans le cadre de la formation professionnelle contribueront à réduire à moyen terme le risque d'accidents pendant la première phase de l'exercice professionnel.

### **Objet**

Dans le cadre du projet mentionné, les Comités se proposent de collecter et d'analyser différents outils pédagogiques (matériels éducatifs, méthodes etc.) susceptibles de guider utilement les formateurs en matière de sécurité et de la santé au travail.

Ainsi seront composés des instrumentaires pédagogiques interdisciplinaires (contenus et méthodes générales) et des outils éducatifs spécifiquement axés sur les exigences et besoins des différentes branches (contenus techniques concrets).

Ces instruments pédagogiques serviront également de base à l'élaboration d'un programme de formation continue à l'intention des enseignants dans les écoles professionnelles, des instructeurs dans des centres d'apprentissage et des formateurs dans les entreprises (intégration dans la formation « modèle d'entrepreneur » en Allemagne p.ex.).

L'objectif à long terme consiste à faire de la sécurité et de la santé au travail un élément essentiel de la formation initiale et continue des enseignants. L'Autriche prêche d'exemple dans ce domaine. Dans ce pays, il existe en effet une coopération étroite de l'AUVA avec l'École supérieure de pédagogie, responsable de la qualification des enseignants aux écoles professionnelles. Et pour l'AUVA, la formation en matière de prévention d'accidents constitue une mission obligatoire découlant de la Loi générale sur l'assurance sociale.

Toujours dans le cadre du dit projet, on collectera et analysera des check-lists permettant de vérifier si une petite entreprise peut être agréée comme entreprise de formation (faible risque d'accidents p.ex.) ou s'il convient de donner des informations supplémentaires afin d'augmenter la sécurité et la protection de la santé des travailleurs (formation spécifique, respect des prestations et performances pouvant être exigées des jeunes p.ex.).

Le projet tient compte non seulement des jeunes travailleurs mais aussi de la situation particulière des personnes sans expérience professionnelle (de tous âges) qui débutent dans une entreprise.

### **Comment procédera-t-on ?**

Le premier pas consiste à demander à tous les membres des Comités de l'AISS dans les différents pays s'ils sont intéressés à participer au projet. Les membres devraient à leur tour contacter également des partenaires actifs dans le domaine de la formation professionnelle.

#### Phase 1 du projet

Collecte, analyse et exploitation des bonnes pratiques déjà appliquées.

Ceci avec la participation du Réseau européen pour l'éducation et la formation à la sécurité et la santé au travail (ENETOSH).

En plus des matériels et méthodes de formation en matière de sécurité et de santé au travail, il conviendra d'élaborer aussi des systèmes d'incitation attrayants ainsi que des procédés permettant de réduire le risque d'accidents dans les petites entreprises.

Dans ce contexte les Comités de l'AISS sont actuellement en train de mettre au point certains outils facilitant l'évaluation des risques dans les petites et moyennes entreprises.

#### Phase 2 du projet

Développement de matériels d'enseignement interdisciplinaires et spécifiques.

#### Phase 3 du projet

Mise à l'épreuve et adaptation des outils pédagogiques.

#### Phase 4 du projet

Sélection de la plate-forme pour leur diffusion (Internet, ENETOSH ...)

#### Phase 5 du projet

Emploi dans la pratique

Phase 6 du projet

Contrôle de l'effet à long terme (abaissement du risque d'accidents chez les personnes sans expérience professionnelle).

AISS Comité Industrie métallurgique  
21 mai 2008